



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 février 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 Février 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Mars 1999

**Adhésion de la Ville de Niort à la Conférence Permanente du Tourisme  
Urbain**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99092

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 1999**

**Vie Associative/Jumelages**

**Adhésion de la Ville de Niort à la Conférence Permanente du  
Tourisme Urbain**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Née en 1989, de la volonté des élus et des responsables du tourisme de prolonger la réflexion initiée lors des premières Assises Nationales du Tourisme Urbain de Rennes en 1988, la Conférence Permanente du Tourisme Urbain est une fédération qui regroupe à ce jour une quarantaine de villes françaises possédant un patrimoine de qualité et manifestant une volonté de promouvoir une politique touristique active. Ne peuvent y adhérer des stations et des villes dont l'unique activité est d'ordre culturel et/ou patrimonial.

La Conférence Permanente du Tourisme Urbain s'est donnée 5 objectifs prioritaires :

- \* Faire reconnaître la ville comme une destination touristique à part entière et le tourisme urbain, comme un secteur d'activités fondamental pour le tourisme français.
- \* Affirmer la Conférence Permanente du Tourisme Urbain comme organisme représentatif de ce secteur d'activités.
- \* Poursuivre la recherche fondamentale sur le tourisme urbain en favorisant tous travaux d'investigation.
- \* Faciliter la concertation et la coordination au sein des villes, entre les villes elles-mêmes et entre les instances territoriales concernées et les villes.
- \* Favoriser l'adaptation de l'offre urbaine à la demande touristique.

La Conférence Permanente du Tourisme Urbain s'inscrivant dans la démarche touristique que nous entendons promouvoir, je vous propose que la Ville de Niort adhère à cette conférence.

Pour 1999, l'adhésion est fixée à 0,05 F par habitant

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à la fédération "Conférence Permanente du Tourisme Urbain"

- autoriser Monsieur le Maire à signer cette adhésion et à en verser le montant (calculé au prorata du nombre d'habitants) soit **2.933 F.**

***Imputation Budgétaire : 929.951.6281***

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)